

Composition de facade et modénatures

Selon les époques

15^e - 16^e siècles

La symétrie ne s'impose pas systématiquement dans la composition des façades Renaissance de Vendôme, parfois du fait des contraintes imposées par l'emplacement de la tourelle d'escalier.

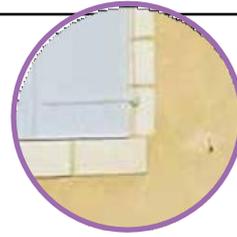


Les façades 15^e et 16^e sont marquées par des décors d'animaux et de végétaux notamment dans les encadrements de baies.

17^e - 18^e siècles

Le bâti classique des 17^e et 18^e siècles est reconnaissable par ses façades régulières, souvent symétriques.

La forme des fenêtres, la présence des moulures ou bandeaux, marquent les niveaux.



Un enduit à la chaux recouvre la maçonnerie de moellons. Les encadrements et chaînages d'angles sont apparents.

18^e - 19^e siècles - bâti rural

Le bâti rural du 18^e et du 19^e siècle se compose de façades peu percées et peu décorées.



Les maçonneries sont constituées de moellons recouverts d'enduit. Les encadrements peuvent être en pierre de taille.

19^e siècle - bâti urbain

Le bâti urbain du 19^e siècle reprend les codes d'ordonnement des façades, des 17^e et 18^e siècles, et allie des décors empruntés de différentes époques

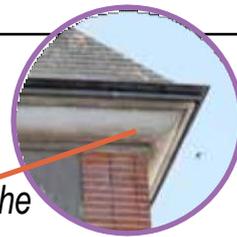


Mascaroon

Les façades comportent des décors soignés en tuffeau tels que des corniches moulurées, des mascarons, etc.

20^e siècle - reconstruction après 1945

Le centre ville est marqué par l'architecture de la Reconstruction suite au bombardement et à l'incendie de juin 1940.



Corniche

Les façades se parent d'une modénature mêlant pierre de taille, brique, et nouveaux matériaux comme le béton.

Corniche

Chânage d'angle

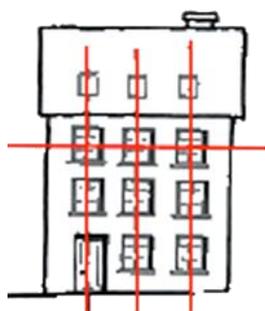
Appui de fenêtre
Bandeau

Encadrement

Soubassement



Absence
d'ordonnement
des baies



Ordonnement des baies

© D'après la DRAC Centre-Val de Loire

PRÉCONISATIONS

Style et modénature

Il est aujourd'hui possible d'acheter et de mettre en œuvre des matériaux très diversifiés, mais cela n'a pas toujours été le cas. En effet, à chaque période ont correspondu une capacité technique et des matériaux à disposition qui ont produit des styles caractéristiques.

L'un des objectifs de l'AVAP de Vendôme est de préserver la lisibilité de l'ordonnement et des modénatures caractéristiques des façades des bâtiments à différentes époques, afin d'en préserver la compréhension. Il est donc important de pouvoir caractériser sa façade en étant le plus proche de son état d'origine.

Les éléments techniques

L'insertion de dispositifs techniques est toujours délicate. D'une manière générale, il est préférable que les différents conduits, appareils de chauffage et autres éléments techniques ne soient pas apparents en façade.

En particulier, il est possible de dissimuler les coffrets techniques derrière des portillons en bois ou métal de couleur discrète.

L'Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) est une servitude qui s'applique dans un périmètre déterminé. Elle contient des règles qui sont différentes selon les zones et les bâtiments repérés dans ces zones.

Les travaux ayant pour conséquence la modification d'un bâtiment (aspect, extension, etc) ou d'éléments composants les cours et clôtures sont soumis à autorisation, au titre du code de l'urbanisme ou du code du patrimoine.

Les travaux d'entretien ou de réparation, qui ne modifient pas l'aspect extérieur du bâtiment, ne sont pas soumis à autorisation.

Si vous projetez des travaux, contactez le service en charge de l'instruction des autorisations, afin de connaître la faisabilité du projet et le type d'autorisation nécessaire. Chaque mois, des visites auprès des demandeurs ont lieu, avec la mairie et l'architecte des bâtiments de France, pour analyser les projets et conseiller les demandeurs.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le service de l'urbanisme au 02 54 89 41 41.